



Direction Générale des Services
Service du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU 29 FEVRIER 2016

Le 29 février 2016, 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Les membres présents en séance :

Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Marie-Françoise PAUL, Anne LE BIHAN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Lionel AUDIGER à Frédéric AUGIS,
Isabelle DA SILVA à Valérie TUROT,

De la question n°1 à n°8 :

Sandrine FOUQUET à Bernard SOL,
Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET,
Mohamed MOULAY à Vincent TISON

Le ou les membre(s) absent(s) non représenté(s) : /

Le ou les membre(s) n'ayant pas pris part au vote :

M. Florent PETIT (question n°17)

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Arnault BERTRAND secrétaire de séance.

N° 2016-02-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 joint en annexe.

Annexe(s) :

Annexe_Proces_Verbal_cm_25_01_2016.pdf

N° 2016-02-02 - Enseignement privé - Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Gatien 2015-2016

Après avis favorable de la Commission Petite enfance, Education, Jeunesse et Citoyenneté réunie le 9 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve les nouveaux montants de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des élèves jocondiens scolarisés à l'école privée Saint-Gatien pour l'année scolaire 2015/2016, proposés à hauteur de :
 - 441,40 € par élève de classe élémentaire, soit une dépense totale évaluée à hauteur de 92 252,60 € pour 209 élèves,
 - 701,35 € par élève de classe maternelle, soit une dépense totale évaluée à hauteur de 58 212,05 € pour 83 élèves.
- Approuve les conventions de participation à passer avec l'école Saint-Gatien,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer lesdites conventions.

Annexe(s) :

Annexe_Convention_Maternelle_St_Gatien_2015_2016.pdf,

Annexe_Convention_Élémentaire_St_Gatien_2015_2016.pdf

N° 2016-02-03 - Enseignement public - Scolarisation hors commune : répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement 2015/2016

Après avis favorable de la Commission Petite enfance, Education, Jeunesse et Citoyenneté réunie le 9 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve les montants similaires à ceux de la ville de Tours (montants uniformisés sur l'agglomération), au titre de l'année scolaire 2015/2016, pour la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques, à savoir :
 - 531,00 € par élève de classe élémentaire,
 - 887,00 € par élève de classe maternelle.

N° 2016-02-04 - Concours de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un accueil de loisirs (LA BORDE)

Il a été décidé de construire un nouvel accueil de loisirs à proximité de celui existant « La Borde », n'offrant plus aujourd'hui de qualité suffisante dans l'accueil des jeunes jocondiens .

Le futur bâtiment offrira des capacités nouvelles d'accueil : 40 enfants supplémentaires (de 3 à 11 ans), soit jusqu'à 250 enfants et à l'année jusqu'à 110 adolescents et pré-adolescents actuellement accueillis uniquement l'été aux Bretonnières. Certaines salles ou parties communes pourront notamment servir à des utilisations associatives ou à l'accueil de session de formation.

À cet effet, il est prévu une autorisation de programme de 7 270 000 € TTC présentée lors du vote du budget primitif 2016, qui correspond au coût global de l'opération.

Afin de mener à bien ce projet, le maître de l'ouvrage entend utiliser la procédure du concours de maîtrise d'œuvre européen en application des articles 24, 35-II.7^{ème}, 38, 70 et 74-II du Code des Marchés Publics.

Ce concours obéit aux règles d'une procédure restreinte sur dossier de niveau ESQUISSE + après appel de candidatures, sur respect de l'anonymat.

Cette procédure nécessite que la ville de Joué-lès-Tours s'appuie sur l'avis d'un jury qui sera composé :

- du Maire de la ville de Joué-Lès-Tours ou de son représentant, Président du Jury,
- de cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des personnes qualifiées seront également désignées par le Président du Jury, ainsi que des personnalités présentant un intérêt particulier (architecte) au regard de l'objet du concours. Ces personnalités auront voix délibérative et seront désignées nominativement par arrêté pris par le Président du Jury.

Trois maîtres d'œuvres seront sélectionnés par le jury et devront réaliser une esquisse du projet après remise par la ville du programme de l'opération.

La consultation pour les marchés de travaux sera réalisée selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016 et de la Commission Petite enfance, Education, Jeunesse et Citoyenneté réunie le 9 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Décide de lancer le concours de Maîtrise d'œuvre conformément aux articles 24, 35-II.7^{ème}, 38, 70 et 74-II du Code des Marchés Publics, pour la création d'un accueil de loisirs,
- Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret (article L2121-21 du CGCT) pour l'élection des membres titulaires et suppléants du jury,
- Procède à l'élection des membres du jury :

L'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste permet de déclarer élus titulaires et suppléants du jury les membres suivants :

Membres titulaires :	Jacques PACOUIL
	Lionel AUDIGER
	Monique CHEVALIER
	Bernard HUMBLLOT
	Francis GERARD

Membres suppléants :	Marie-Thérèse LEBLEU
	Dominique BOULOZ
	Annie BUREAU
	Louis HENRY
	Marie-Line MOROY

- Autorise Monsieur le Maire, Président du Jury, à désigner par arrêté des personnes qualifiées et des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation,
- Autorise l'indemnisation des esquisses pour un coût unitaire de 18 000 € T.T.C,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au taux maximal auprès de tout partenaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

N° 2016-02-05 - Voeu pour la carte scolaire 2016-2017

Après avis favorable de la Commission Petite enfance, Education, Jeunesse et Citoyenneté réunie le 9 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Décide de formuler un vœu portant sur les mesures de carte scolaire envisagées par le Directeur Académique, pour la rentrée 2016-2017, sollicitant des mesures complémentaires de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2016 :
 - Le maintien d'une classe à l'école élémentaire Blotterie,
 - Le maintien d'une classe à l'école Primaire Maisons Neuves.

N° 2016-02-06 - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de l'agglomération tourangelle

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Logement social, Solidarité, Aînés réunie le 17 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 37 voix Pour
et 2 Abstentions (Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ),

- Approuve la signature du Protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU),
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes afférents à ce document.

Annexe(s) :

Annexe_projet_Protocole_prefiguration_NPRU.pdf

N° 2016-02-07 - Fichier commun de la demande - Approbation de la charte de déontologie

La Communauté d'agglomération, le Conseil départemental, l'Union Sociale pour l'Habitat de la Région Centre et les bailleurs sociaux ont constitué un groupement de commandes pour la mise en place d'un fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit des dispositions particulières en matière de gestion de la demande.

Des modifications ont dû être apportées sur la charte de déontologie, approuvée par délibération en date du 24 septembre 2012.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 novembre 2011 autorisant la commune à devenir lieu d'enregistrement,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 septembre 2012 approuvant la charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire,

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Logement social, Solidarité, Aînés réunie le 17 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve les modifications apportées à la charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire,
- S'engage au respect de la charte de déontologie annexée à la présente délibération,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Annexe(s) :

Annexe_Charte_deontologie_2016_demande_locative.pdf

N° 2016-02-08 - Reconduction des conventions Cap'Asso avec l'association Résoudre pour le cofinancement de 3 postes - Année 2016

Après avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Logement social, Solidarité, Aînés réunie le 17 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 37 voix Pour
et 2 Abstentions (Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ),

- Approuve pour 2016, la reconduction expresse des trois conventions cadre Cap'Asso entre la Ville de Joué-lès-Tours et l'association Résoudre pour les postes mentionnés ci-après,

Poste	Création	Situation en 2016	Financement de la Région
Animateur multimédia	2006	2 ^e année (2015 – 2017)	28 000 € étalés sur 3 ans
Animateur multimédia	2008	3 ^e année (2014 – 2016)	25 000 € étalés sur 3 ans

Formateur linguistique	2012	2 ^e année (2015 – 2017)	36 000 € étalés sur 3 ans
------------------------	------	---------------------------------------	---------------------------

- Attribue à l'association Résoudre une subvention annuelle, dont le montant est fixé à 5 000 € pour chacun de ces postes en 2016, soit un montant global de 15 000 €.

N° 2016-02-09 - Vote du Budget Primitif 2016 du budget principal

Le Budget Primitif 2016 du budget principal joint en annexe dont le montant s'élève à la somme de 58 970 206 € se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses réelles	40 595 822 €
- Opérations d'ordre (*)	5 192 717 €
<i>Total dépenses</i>	<u>45 788 539 €</u>

(*) Dont 2 892 717 € de virement à la section d'investissement.

- Recettes réelles	45 743 539 €
- Opérations d'ordre	45 000 €
<i>Total recettes</i>	<u>45 788 539 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses réelles	11 869 997 €
- Opérations d'ordre	1 311 670 €
<i>Total dépenses</i>	<u>13 181 667 €</u>

- Recettes réelles	6 722 280 €
- Opérations d'ordre (*)	6 459 387 €
<i>Total recettes</i>	<u>13 181 667 €</u>

(*) Dont 2 892 717 € de virement de la section de fonctionnement.

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 29 voix Pour

et 10 voix Contre (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN)

- Approuve le Budget Primitif 2016 du budget principal.

Annexe(s) :

Annexe_BP_2016_Rapport_de_presentation.pdf,
Annexe_BP_2016_Budget_principal.pdf
Annexe_BP_2016_Annexes_au_Budget_principal.pdf,

N° 2016-02-10 - Vote du Budget Primitif 2016 du budget annexe de la Régie Autonome Culturelle

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe de la Régie Autonome Culturelle, joint en annexe, dont le montant s'élève à la somme de 1 442 625 € se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses réelles	1 207 545 €
- Opérations d'ordre	68 655 €
<i>Total dépenses</i>	<u>1 276 200 €</u>
- Recettes réelles	1 236 679 €
- Opérations d'ordre	39 521 €
<i>Total recettes</i>	<u>1 276 200 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses réelles	126 904 €
- Opérations d'ordre	39 521 €
<i>Total dépenses</i>	<u>166 425 €</u>
- Recettes réelles	97 770 €
- Opérations d'ordre	68 655 €
<i>Total recettes</i>	<u>166 425 €</u>

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 29 voix Pour

et 10 Abstentions (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN),

- Approuve le Budget Primitif 2016 du budget annexe de la Régie Autonome Culturelle.

Annexe(s) :

Annexe_BP_2016_Rapport_de_presentation.pdf,
Annexe_BP_2016_Budget_annexe_RAC.pdf

N° 2016-02-11 - Vote du Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'eau potable

Le budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau potable, joint en annexe, dont le montant s'élève à la somme de 1 331 905 € se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses réelles	123 900 €
- Opérations d'ordre (*)	377 400 €
<i>Total dépenses</i>	<u>501 300 €</u>
- Recettes réelles	501 300 €
- Opérations d'ordre	0 €
<i>Total recettes</i>	<u>501 300 €</u>

(*) Dont 52 400€ de virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses réelles	562 335 €
- Opérations d'ordre	268 270 €
<i>Total dépenses</i>	<u>830 605 €</u>
- Recettes réelles	184 935 €
- Opérations d'ordre (*)	645 670 €
<i>Total recettes</i>	<u>830 605 €</u>

(*) Dont 52 400 € de virement de la section de fonctionnement.

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 29 voix Pour

et 10 Abstentions (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN),

- Approuve le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'eau potable.

Annexe(s) :

Annexe_BP_2016_Rapport_de_presentation.pdf,

Annexe_BP_2016_Budget_annexe_eau_potable.pdf

N° 2016-02-12 - Recours à l'emprunt

Il est proposé les modalités suivantes du recours à l'emprunt concernant le Budget principal et le budget annexe de l'eau potable :

- Le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2016 et ainsi votés pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixe ou variable, et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente ans. Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'EONIA
- le TMO
- le TME
- l'EURIBOR

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,

Il convient d'autoriser Monsieur Le Maire :

- d'une part, à signer tous les documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits aux budgets, d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération,
- à passer, dans le cadre des réaménagements de dette, du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, avec la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à allonger la durée du prêt, à modifier la périodicité et le profil de l'amortissement,
- à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires, ainsi qu'à refinancer ces opérations.

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 29 voix Pour

et 9 voix Contre (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN)

et 1 Abstention (Catherine RABIER),

- Approuve le recours à l'emprunt tel que précisé ci-dessus.

N° 2016-02-13 - Révision de la situation 2016 des opérations en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement - Budget principal

Suite au vote du Budget Primitif 2016 de la Ville et conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements présenté dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2016, il convient de procéder aux révisions suivantes de la situation des opérations gérées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement :

- Création d'une opération en autorisation de programme « centre de loisirs La Borde » pour un montant de 7 270 000 euros :
 - Crédits de paiement 2016 : 150 000 euros,
 - Crédits de paiement 2017 : 2 060 000 euros,
 - 5 060 000 euros resteront à financer au-delà de 2017.
- Création d'une opération en autorisation de programme « espace urbain autour de l'Eglise et de la place du Général Leclerc » pour un montant de 1 910 000 euros :
 - Crédits de paiement 2016 : 284 000 euros,
 - Crédits de paiement 2017 : 966 000 euros,
 - 660 000 euros resteront à financer au-delà de 2017.

Au total, le cumul du montant des opérations gérées par autorisations de programme prévues en 2016 est de 27 616 606,05 euros.

Le cumul des crédits de paiement se présente comme suit :

- Antérieurs au 1/01/2016 : 14 399 108,29 euros,
- Année 2016 : 2 941 497,76 euros,
- Année 2017 : 4 556 000 euros,
- 5 720 000 euros restent à financer au-delà de 2017.

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 29 voix Pour

et 10 Abstentions (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN),

- Adopte la révision de la situation des opérations en Autorisations de programmes et Crédits de Paiements pour 2016, présentées ci-dessus.

Annexe(s) :

Annexe_APCP_2016.pdf

N° 2016-02-14 - Vote des taux d'imposition 2016

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 37 voix Pour

et 2 Abstentions (Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ),

- Décide de maintenir, pour 2016, les taux communaux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti au niveau de l'année 2015, à savoir :
 - Taxe d'Habitation : 17,28 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 20,61 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 50,44 %.

N° 2016-02-15 - Surtaxe de l'eau 2016

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 37 voix Pour

et 2 Abstentions (Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ),

- Décide de maintenir la surtaxe de l'eau de 2015 pour l'année 2016 soit 0,15 € le m³.

N° 2016-02-16 - Tarifs 2016

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 37 voix Pour

et 2 Abstentions (Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ),

- Approuve l'ensemble des tarifs applicables pour 2016 sauf exception, dont le détail est joint en annexe à la délibération.

Annexe(s) :

Annexe_Tarifs_2016.pdf

N° 2016-02-17 - Subventions aux associations 2016

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 29 voix Pour

et 9 Abstentions (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN),

et 1 n'ayant pas pris part au vote (Florent PETIT),

- Approuve le versement des subventions qui seront allouées aux associations en 2016, telles que présentées dans le document joint en annexe.

Annexe(s) :

Annexe_Subventions_aux_associations_2016.pdf

N° 2016-02-18 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges 2016

Lors de sa réunion du 21 janvier 2016, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.) de l'agglomération a arrêté, pour l'année 2016, le montant des charges transférées.

Celui-ci s'élève pour l'ensemble des communes membres à la somme de 1 899 512 € sur la base des éléments suivants :

COMMUNE	Objet du transfert de charges	Total transferts 2016
St Avertin	Voirie parc d'activité des Granges Galands	9 512 €
Tours	Compétence Enseignement Supérieur	1 890 000 €
TOTAL		1 899 512 €

Pour information, le montant de l'allocation compensatrice de taxe professionnelle revenant sur Joué-lès-Tours, pour 2016, s'élèvera à la somme de 10 113 109,84 €.

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges au titre de l'année 2016, joint en annexe.

Annexe(s) :

Annexe_Rapport_CLET_charges_2016.pdf

N° 2016-02-19 - Gestion du service public de l'eau potable - principe de passation d'une délégation de service public

Lors de sa séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a abordé la question du mode de gestion du service public de l'eau potable à l'issue du contrat avec la société Véolia, qui prend fin le 31 décembre 2016.

Une analyse réalisée par le Cabinet IRH Ingénieur Conseil privilégie la délégation de service public, comme étant plus adaptée car offrant le meilleur bilan coût / risques / avantages, et présente les perspectives d'un futur contrat.

Pour autant, compte tenu des enjeux, en matière de risques pénal et civil, que représente le service public de l'eau potable, des contraintes lourdes de services (astreinte, gestion de crise, continuité de service...), et de la nécessité de mettre en œuvre un plan de renouvellement optimisé des équipements, la Délégation de service public semble le mode de gestion le plus approprié.

Par ailleurs, la collectivité dispose de moyens pour contrôler efficacement le service (comptes de renouvellement, gouvernance, clauses de révision...).

Les principales caractéristiques du contrat seraient les suivantes :

- Nature du contrat : délégation de service public par affermage, avec option obligatoire relative à un îlot concessif
- Durée : 15 ans permettant une gestion optimisée de potentiels investissements
- Responsabilités : Le délégataire gère le service à ses risques et périls. Il est responsable du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité de service 24h/24, 7j/7. Le délégataire doit couvrir ses responsabilités par la souscription de polices d'assurance adaptées
- Périmètre : service public de production, stockage et distribution d'eau potable
- Objet du contrat : exploitation, renouvellement (y compris en options obligatoires le remplacement, le renouvellement d'un montant de 500 000 €/an de réseaux et les aménagements complémentaires à réaliser à la station de pompage de Pont-Cher, indispensable à l'augmentation du volume de pompage actuel, dans le but de diminuer le prélèvement dans la nappe du cénomanien), gestion clientèle
- Répartition des charges d'entretien et de renouvellement : le délégataire assurera les opérations d'entretien, de maintenance, de nettoyage et de renouvellement à l'identique sur l'ensemble des ouvrages qui lui sont confiés.
- Economie du contrat : Le délégataire trouvera l'intégralité de sa rémunération dans le prix de l'eau potable payé par les usagers. Ces tarifs seront fixés dans le contrat. Les candidats devront proposer une formule de variation des prix. La Collectivité doit pouvoir contrôler l'exécution du contrat tant sur la qualité du service que sur le prix. De même, en contrepartie des obligations du cahier des charges, le délégataire doit percevoir une juste rémunération qui constitue l'équilibre économique
- Pénalités et révision : La Collectivité peut appliquer des pénalités en cas de non-respect des engagements contractuels. Les modifications des conditions

économiques, techniques ou réglementaires ouvriront un droit à renégociation du contrat

- **Gouvernance** : Le délégataire est tenu de fournir, a minima, les comptes rendus annuels réglementaires (Rapport Annuel), ainsi que des revues trimestriels à l'appui de tableaux de bord.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 février 2016 et du Comité Technique du 23 février 2016, dont les compte-rendus sont joints en annexe et avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Vu le rapport joint en annexe,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 29 voix Pour

et 8 voix Contre (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN)
et 2 Abstentions (Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ),

- Approuve le principe du recours à une délégation de service public par affermage pour une durée de 15 ans, avec option obligatoire relative à un îlot concessif,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la procédure pour cette délégation et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Annexe(s) :

Annexe_Compte_rendu_CCSP_L_19_02_2016.pdf,

Annexe_Compte_rendu_CT_23_02_2016.pdf,

Annexe_DSP_eau_potable_Etude_mode_de_gestion.pdf

Annexe_DSP_Eau_potable_Dossier_consultation_consultable_cm.pdf,

N° 2016-02-20 - Établissement d'une servitude de passage sur la parcelle CH 51

Après avis favorable de la Commission Projets urbains, Habitat, Bâtiments, Parcs et jardins réunie le 1er février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Autorise la création d'une servitude de passage sur la parcelle CH 51,
- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Annexe(s) :

Annexe_servitude_parcelle_CH51_plan_situation.pdf

N° 2016-02-21 - Cession d'une parcelle rue Angèle Meneau à M. et Mme LORHO

Après avis favorable de la Commission Projets urbains, Habitat, Bâtiments, Parcs et jardins réunie le 1er février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Autorise la cession d'une partie de la parcelle AY 2032 (environ 44 m²) auprès de M. et Mme LORHO, moyennant un montant de 1 500 €, les frais de bornage et d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Annexe(s) :

Annexe_Cession_parcelle_rue_Meneau_division.pdf,
Annexe_cession_parcelle_rue_Meneau_plan_situation.pdf

N° 2016-02-22 - Cession de la rue Philippe Lebon au CFA

Après avis favorable de la Commission Finances réunie le 23 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- D'annuler la délibération du 30 juin 2014, relative à la cession de la rue Philippe Lebon au CFA,
- D'autoriser la cession de la rue Philippe Lebon, au CFA à l'euro symbolique, l'acquéreur prenant à sa charge les frais de bornage,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Annexe(s) :

Annexe_Cession_rue_Lebon_plan_situation.pdf

N° 2016-02-23 - Réhabilitation de la piscine et du foyer de l'Alouette - Extension du foyer de l'Alouette : permis de construire valant autorisation de travaux, marchés de travaux et demande de subventions

Après avis favorable de la Commission Projets urbains, Habitat, Bâtiments, Parcs et jardins réunie le 1er février 2016,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,
par 31 voix Pour

et 7 voix Contre (Francis GERARD, Marie-Line MOROY, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Mohamed MOULAY, Anne LE BIHAN)

et 1 Abstention (Catherine RABIER),

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à déposer le permis de construire valant autorisation de travaux pour la réhabilitation de la piscine et du foyer de l'Alouette et l'extension du foyer Alouette,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents afférents,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés correspondants,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'attribution de subventions auprès de tout partenaire.

Annexe(s) :

Annexe_Foyer_piscine_Alouette_plan_situation.pdf

N° 2016-02-24 - Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides, allée André Malraux

Après avis favorable de la Commission Monde économique, Emploi, Commerce, Développement durable, Déplacements réunie le 4 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Autorise les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides, allée André MALRAUX,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'occupation du domaine public en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux, jointe en annexe,
- Autorise le SIEIL à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- Engage la somme de 2 157,30 €, correspondant à la part communale,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents.

Annexe(s) :

Annexe_borne_de_charge_convention_SIEIL.pdf

N° 2016-02-25 - Dénomination du jardin avec jeux d'enfants rue des Pommiers

Après avis favorable de la Commission Projets urbains, Habitat, Bâtiments, Parcs et jardins réunie le 1er février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Nomme le jardin avec jeux d'enfants située rue des Pommiers, parcelle cadastrée AD 512, "Jardin des Pommiers",
- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Annexe(s) :

Annexe_jardin_des_pommiers_plan_situation.pdf

N° 2016-02-26 - Financement des actions du plan de gestion des Etangs de Narbonne - Signature d'un avenant n°2 au Contrat Territorial 2014-2018

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont signé un contrat territorial pour la période 2014-2018 de restauration et d'entretien des zones humides d'Indre-et-Loire classées Espaces Naturels Sensibles. Un avenant n°1 est intervenu pour la réalisation d'ajustements techniques et financiers.

Il est aujourd'hui proposé à la Ville d'intégrer, par voie d'avenant n°2 à ce contrat territorial, le programme d'actions du site Espaces Naturels Sensibles des Etangs de Narbonne pour la période 2016-2018.

Après avis favorable de la Commission Monde économique, Emploi, Commerce, Développement durable, Déplacements réunie le 4 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n°2 au contrat territorial ENS Zones Humides conclu avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Annexe(s) :

Annexe_Avenant_2_Contrat_ENS_Zones_humides_2015.pdf,

Annexe_Contrat_espaces_naturels_sensibles_2014-2018_et_avenant_1.pdf

N° 2016-02-27 - Modifications du tableau des effectifs - Ouvertures et fermetures de postes titulaires - augmentation de taux d'emploi

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes :

Ouvertures de postes titulaires

Direction de l'Environnement

- un poste d'Ingénieur à temps complet afin de nommer sur ce grade un agent actuellement sous statut contractuel et inscrit sur la liste d'aptitude des Ingénieurs Territoriaux.

Augmentation du taux d'emploi

Service des Sports

À compter du 1^{er} mars, augmentation du taux d'emploi :

- d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 60% en
- un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 80 %

Fermetures de postes suite au tableau d'avancement 2016

Après la tenue des Commissions Administratives Paritaires relatives au tableau d'avancement, les postes d'origine occupés par les agents promus à un autre grade ainsi que les postes non pourvus restent aujourd'hui vacants.

Il convient donc de fermer les postes suivants :

FILIÈRE	GRADE	NOMBRE DE POSTES PROPOSÉS
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	6
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	1
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1
	Attaché Principal	1

ANIMATION	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} Classe	2
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe	1
	Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	1
CULTURELLE	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	1
	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	1
POLICE	Brigadier	1
	Chef de Service de Police Municipale	1
SOCIALE	ATSEM de 1 ^{ère} Classe	2
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	1
TECHNIQUE	Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	6
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	8
	Agent de Maîtrise	3
	Technicien	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	2

Après avis favorable de la Commission Ressources humaines réunie le 3 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Décide d'apporter les modifications des postes titulaires détaillées ci-dessus.

N° 2016-02-28 - Modifications du tableau des effectifs - Ouvertures et transformation de postes contractuels

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes :

Transformation de poste contractuel

Direction de l'Education - Service Vie Scolaire

Lors de sa séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a ouvert :

- 1 poste d'Agent Spécialisé de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles à temps non complet à raison de 90 % du temps complet à compter du 26 janvier 2016 jusqu'au 5 juillet 2016, en vertu des dispositions de l'article 3-1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Compte tenu des besoins du service, il convient d'augmenter le taux d'emploi de ce poste et de le transformer en :

- 1 poste d'Agent Spécialisé de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 5 juillet 2016.

Ouverture de poste contractuel

Direction de l'Espace Public - Service Places et marchés

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe à temps complet

Le poste sera ouvert à compter du 1^{er} mars 2016 au 30 juin 2016. Le contrat sera établi, en vertu des dispositions de l'article 3-1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe, indice brut 340.

Direction des Equipements Structurants - Service Centre Aquatique

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe à temps complet

Le poste sera ouvert à compter du 1^{er} mars 2016 au 30 septembre 2016. Le contrat sera établi, en vertu des dispositions de l'article 3-1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe, indice brut 340.

Après avis favorable de la Commission Ressources humaines réunie le 3 février 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Décide d'apporter les modifications des postes contractuels détaillés ci-dessus.

N° 2016-02-29 - Délégations au Maire - Compte rendu des décisions n° 1 à n° 69 prises du 4 janvier au 4 février 2016

Le Conseil Municipal

- Prend acte des décisions n°1 à 69 prises du 4 janvier au 4 février 2016 dont la liste est jointe en annexe.

Annexe(s) :

Annexe_decisions_1_a_69_du_04012016_a_29022016.pdf

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h20

Pour extrait conforme.